

**CONSEIL MUNICIPAL DE VERDELAIS
SEANCE ORDINAIRE DU 8/12/2015**

L'an deux mille quinze, le huit du mois de décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Étaient présents : Madame le Maire Corinne Ribauville, Messieurs les Adjointes Olivier Charron, Didier Desages, Joël Biaut, Dominique Barbé et Mesdames Laurence Blanco, Caroline Combe, Sandrine Lapeyre, Sylvie Soubaigné et Messieurs Serge Charritte, Fabrice Lantoine.

Étaient Absents Excusés : Madame Chantal Esteyries (ayant donné procuration à Mme Ribauville), Monsieur Olivier Nicolas (ayant donné procuration à M Charron) et Monsieur Francis Monteiro.

Secrétaire de séance : Mme Blanco

| |
|---|
| Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06/10/2015 : |
|---|

Approbation à l'unanimité des présents.

| |
|---|
| Approbation du compte rendu de la réunion extraordinaire du 9/11/2015: |
|---|

Approbation à l'unanimité des présents après rectification du compte rendu précisant que la visite des appartements et l'estimation des travaux ont conduit à la décision par le conseil municipal de la préemption du bien.

| |
|---|
| Point sur les travaux (Bertric): |
|---|

→ Eurovia est l'entreprise sélectionnée pour les travaux de voirie par Logévie pour le chantier de requalification du quartier Bertric. A l'issue du dernier conseil municipal, en raison de la participation de la mairie à une partie des travaux, la mise en concurrence a été redemandée par l'intermédiaire de l'architecte M Blasquez. L'ouverture des plis a été réalisée le 25/11/2015 avec 2 devis :

- Entreprise Pepin pour 85 959 € HT
- Entreprise Eurovia pour 81 539 € HT

Le conseil municipal retient le moins disant donc Eurovia pour les travaux.

→ Aménagements complémentaires :

- Des palissades autour du local des poubelles pourraient être installées en économisant sur les frais de voirie
- M Duval (Logévie)voulait supprimer les portillons mais M Charron a insisté pour que ces accès vers la partie piétonne entre les bâtiments soient conservés.
- Bâche à incendie trouée à Bertric :
 - o La réparation d'une bâche revient à 600 euros après l'avoir vidée et nettoyée de la végétation environnante (le nettoyage a déjà été réalisé par la mairie)
 - o Le coût pour une nouvelle bâche est de 4 380 € TTC

Il est décidé par le conseil que la bâche à incendie sera réparée.

- Borne à incendie (quartier Bertric) : le devis Sogedo pour la borne défectueuse est de 1 939,67 € TTC : travaux à réaliser rapidement. Cette borne défectueuse engage la responsabilité de la mairie. Mme le Maire précise que les pompiers sont prévenus et

savent qu'en cas de nécessité, un camion citerne supplémentaire devra être acheminé en attendant la réparation de la borne, souhaitée rapide par la mairie.

Acquisition immobilière (proposition prêt) :

M Barbé a sollicité les banques pour des propositions de prêt pour l'immeuble que la SCI Audrey a mis en vente dans le bourg et que la municipalité a préempté.

Deux prêts ont été discutés avec les banques :

- un prêt à échéance avancée à 10 ans avec un taux minoré à 0.86.
- un prêt à taux fixe sur 5 ans.

M Charron souligne que pour des échéances à 5 ou 10 ans, les mensualités de prêt ne seraient pas couvertes par les loyers et cela poserait problème pour des projets futurs (alors non finançables par la commune). Dans ces conditions, en accord avec le conseil et M Barbé, une nouvelle consultation des banques sera réalisée avec demande de prêt sur 15 ans (prêt non conventionné), le but étant de couvrir le coût des travaux avec les loyers.

DPU

→ Vente d'une maison de 732 M2 au 10, les Allées par M. et Mme Tarisse Marcel et leur fils pour 195 000 € à M.Demailly et ML Latestère.

→ Vente d'un immeuble avec 3 appartements + terrain de 565 M2 au 4, rue du commerce par M.Gaillardet J.Jacques pour 200 000 € à M.Daumec de Montprimblanc.

→ Vente d'une maison + terrain de 1 543 M2 au 1, La Demi-Lune par M. Anouilh Pierre et Mme Claverie Béatrice pour 320 000 à M. Tibloux de Langon.

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

Convention avec le CVLV pour TAP et APS

La convention entre le CVLV et la mairie pour les TAP aurait dû être signée en septembre 2015 au moment de la rentrée scolaire. Plusieurs demandes de convention ont été faites par M Lantoine au CVLV. Cette convention n'est pas parvenue à la mairie engendrant un refus de paiement de facture par la trésorerie de Langon.

La convention TAP doit être signée afin que la facture puisse être réglée. Le conseil demande que la convention mentionne le coût horaire des TAP.

De même, pour les APS, la convention doit être précise.

Le conseil souligne la nécessité d'être rapidement en règle afin de pouvoir obtenir le paiement des factures par la trésorerie.

Décisions modificatives sur les différents budgets :

Autorisation générale donnée par le conseil à Mme le Maire pour la modification de certains comptes du budget 2015 et notamment pour le réajustement de 39,90 euros entre les comptes.

Impayés assainissement (traitement des eaux usées):

Un courrier du maire de Pian sur Garonne a été adressé à la mairie de Verdélais faisant remarquer un nombre croissant d'impayés concernant le traitement des eaux usées, atteignant ainsi des montants inquiétants. La liste des « mauvais payeurs » de Verdélais a été adressée également. Pour certains ménages, le non règlement n'est pas justifié. Ces

personnes seront rappelées à l'ordre par la mairie avant que des poursuites soient engagées par la société d'assainissement.

Faucardage (décision de la commune):

Un personnel titulaire part à la retraite en mai 2016 et le contrat du second ne sera pas renouvelé.

En prévision de la future fusion de la CDC des Coteaux macariens, un calendrier s'impose :

- 2016 : maintien de la compétence communautaire ; le service devra être assuré.
- 2017 : fusion au 1er janvier ; la nouvelle CDC doit continuer à assurer le service.
- 2018 : retour probable vers une compétence communale ? Mutualisation ?

En cas de fusion avec la CDC du Sud Gironde, il est précisé que cette dernière n'a pas la compétence voirie. L'organisation du service 2016 nécessite d'anticiper sur l'après 2018.

Notre commune a le choix entre 3 possibilités :

- Externalisation du service au privé pour un montant de 192 581 € à régler par la Communauté de Communes des Coteaux Macariens
- Totalité du travail effectué en régie avec un agent qualifié à temps plein (un peu avant le départ à la retraite de l'agent actuel) + un agent mis à disposition par la mairie de Caudrot durant 7.5 mois par an pour un coût de 131 713 € comprenant l'investissement (matériel).
- Externalisation partielle du service (passages 1 et 3) + une partie du travail réalisée en régie par un agent qualifié à temps plein (passages 2 et 4) pour un coût total (comprenant l'investissement) de 133 437 €.

Le conseil municipal choisit la solution d'externalisation partielle (hypothèse 3).

Projet « Jeunes » (maison du Luc) :

Mme Ribauville a rencontré M Chaumont et un petit groupe de jeunes âgés de 15 à 21 ans, dont Samy Lafaye, cherchant un endroit pour se retrouver. Leur demande serait la Maison du Luc.

M Lantoine rappelle que la CDC est l'interlocuteur des jeunes. Néanmoins cette maison du Luc doit pouvoir servir à des associations. Le groupe sera donc réorienté vers la CDC (Mme Nathalie Claverie en particulier) et sous couvert de la CDC et d'un support moral, le conseil ne sera pas opposé à trouver un lieu de rencontre pour ces jeunes.

Projet « Potager » :

M Goachon, parent d'élève de l'école de Verdelaïs, qui entretient pour l'école le potager, demande à la mairie la mise à disposition de celui-ci pour une association.

Le conseil municipal demande alors :

- la création d'une association
- de vérifier que le projet de cette association est en lien avec le projet scolaire
- que le devenir des récoltes soit discuté.

Espace Toulouse Lautrec : mise à disposition aux particuliers

La convention pour la location de la salle est établie.

La réservation par des particuliers ou des associations doit se faire 2 mois à l'avance.

Des états des lieux au moment de la location et à la restitution de la salle sont obligatoires.

| |
|------------------------------------|
| Compte rendus de réunions : |
|------------------------------------|

→ **Siphem :**

Mme Combe indique que le bureau du Siphem est inquiet de l'avenir après la fusion des communautés de communes. Une rencontre Siphem et Communauté de Communes est programmée pour essayer d'entériner l'avenir avant la fusion.

→ **Assemblée générale de l'Association Religieuse de Verdélais:**

Mme Combe a pu constater que l'association est très dynamique avec plusieurs animations proposées en lien avec Malromé, la maison du Pérou, Malagar et des concerts dans la basilique, des visites guidées de la commune, des publicités auprès des restaurants, et l'ouverture du parc des Pères.

→ **Réunion Commission Calvaire :**

Mmes Combe et Ribauville ont assisté à la réunion.

Les bénévoles de cette commission organisent des journées nettoyages et petits travaux.

Il est proposé :

- De réaliser des travaux au niveau de la Chapelle de la Sainte Agonie car une aide financière a été obtenue. Il faut recontacter l'architecte des bâtiments de France au préalable.
- De tenir à jour le cahier de bord
- De relancer le mécénat

Des particuliers proposent de restaurer les barrières de la partie sommitale mais en premier lieu il convient d'obtenir l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

→ **Réunion bilan TAP :**

M. Desages rapporte que le CVLV était présent avec les utilisateurs des TAP (RPI Verdélais-Semens-Saint Germain de Grave, Saint Macaire, Saint Maixant, RPI Saint André du Bois-Saint Laurent du Bois -Ste Foy la Longue).

Par rapport à l'année dernière, plusieurs constatations:

- amélioration de la qualité des TAP
- difficultés d'assimilation des nouveaux horaires par les parents.
- le CVLV souligne le manque de locaux disponibles à Verdélais notamment le vendredi après midi où 60 enfants environ sont présents.
- le CVLV demande l'ouverture de l'Espace Toulouse Lautrec tous les vendredis pour l'accueil des maternelles pour le TAP.
- Il est noté que dans d'autres communes ou RPI que le notre, des instituteurs participent aux TAP certains jours ce qui n'est pas le cas à Verdélais.

Le conseil municipal entend la demande du CVLV, regrettant toutefois que la discussion n'ait pas eu lieu directement avec l'équipe municipale en amont de cette réunion. Il est proposé d'ouvrir une classe le soir (mais il faudra l'avis de l'équipe enseignante) et/ou l'utilisation de la cantine. Cette dernière solution pose des problèmes de nettoyage et de plannings à réorganiser avec les employés municipaux mais permet aux enfants de ne pas avoir les TAP dans leur salle de classe. L'Espace Toulouse Lautrec ne peut être utilisé que de manière transitoire (et non régulière) pour des projets d'art utilisant la scène.

→ **Bilan Téléthon et Marché de Noël du 6/12/2015 :**

Selon M. Desages, environ 1 000 personnes sont venues cette journée sur Verdélais dont 305 sportifs participant à la randonnée ou aux courses dont le club des Edelweiss, 12 élèves de l'école, des footballeurs de Verdélais, des Rapetous, des membres de l'Elan Girondais, des membres du club d'athlétisme de Langon....

Le Téléthon a rapporté un total de 1 840,65 € dont entre autres :

- 1014,30 euros dans la matinée (comité des fêtes)
- 52 euros grâce à l'épicerie de Verdélais (commerce Lapeyre)
- 70 euros grâce à l'Association du Moulin
- 556,82 euros grâce à l'Association des Parents d'Elèves de Sainte Croix du Mont.
- 30 euros grâce à l'Association des Parents d'Elèves de Verdélais...

→ **Rendez vous de M. Charron avec la société AD NETT représentée par M Duville :**

Le recours à une société privée pour les travaux de nettoyage habituellement réalisés par des employés municipaux est envisagé. En cas d'arrêt de travail des agents municipaux, l'appel à cette société permettrait d'assurer la continuité du service dès le lendemain. Un devis a donc été demandé pour le ménage du groupe scolaire comprenant le passage du balai et de l'aspirateur tous les jours et le lavage du sol 1 à 2 fois par semaine. Il permettra par ailleurs de comptabiliser précisément les heures de ménage effectif.

Mme Blanco pose la question de l'appel à une société privée de façon plus fréquente en cas de difficultés avec le personnel municipal. Mme Soubagné souligne la nécessité de réaliser une fiche de poste pour chaque emploi de la commune.

→ **Archives départementales :**

M. Charron explique qu'il est prévu que l'archivage soit modifié avec utilisation d'un papier et d'une encre spéciaux nécessaires pour le stockage (évitant l'effacement des registres). Les registres avec comptes rendus jaunies et les reliures doivent être restaurés.

Eu égard à la disparité entre les 2 premiers devis présentés, un 3^{ème} est demandé au centre de gestion des archives.

→ **Conseil des maires du 1/12/2015 :**

Une rencontre a eu lieu avec le Président et le bureau de la Communauté de communes (CDC) du Sud Gironde.

M. Plagnol, interrogé à propos de la fusion éventuelle des 2 CDC, a indiqué que la CDC du Sud Gironde ne souhaite pas fusionner avec la CDC des Coteaux Macariens.

En effet, la précédente fusion de la CDC du Pays de Langon avec la CDC du Pays Paroupian (St Symphorien, Hostens...) et le canton de Villandraut, le 01/01/2014, a engendré des coûts et des difficultés supplémentaires encore non absorbés au bout de 2 ans. Il a par ailleurs précisé que la CDC du Sud Gironde est lourdement endettée en raison de la zone d'activités de Mazères mais qu'elle possède toutefois une bonne capacité d'investissement par habitant.

Elle devra se prononcer le 14 décembre prochain.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) rendra un avis courant février 2016 et la décision finale sera prise par le Préfet au mois de mars.

| |
|-----------------------------|
| Questions diverses : |
|-----------------------------|

- L'enfouissement des lignes électriques a débuté au Roy. Les travaux rue du Commerce seront réalisés en Janvier 2016.
- M Charrite soulève le problème des voitures mal garées.
- Un arrêté municipal et des panneaux seront mis en place afin de réglementer le stationnement aux abords des points de tri sélectif situés au jardin public, à côté du cimetière et au stade.
- Des ralentisseurs doivent être implantés dans la commune ;
- Demande écrite de M Glemet pour organiser une course de vélos le dimanche 28/08. M Desages émet l'idée de déplacer cette course début septembre au moment de la fête du village. Une subvention sera alors peut être allouée par la commune pour le règlement des secouristes.

| |
|---------------------|
| Calendrier : |
|---------------------|

| | |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| 13/12/2015 | Second tour des élections régionales |
| 16/12/2015 | Commission tourisme CDC |
| 17/12/2015 | Noël du personnel à 18 h 30 |
| 18/12/2015 | Noël des enfants à l'école à 9 h 30 |
| 09/01/2016 | Vœux de la municipalité |
| 12/01/2016 et le 16/02/2016 | Conseils municipaux |
| 15/01/2016 | Vœux de la CDC |
| 17/01/2015 | Repas des Anciens |
| 26/03/2016 | Rallye des Côtes de Garonne |